

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le Postulat François Clément et consorts - Halte au harcèlement téléphonique

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie en visioconférence le lundi 8 juin 2020. Celle-ci était composée de Madame la Députée Marion Wahlen ainsi que de Messieurs les Députés Alexandre Démétriadès, Hugues Gander, Yann Glayre, François Nicolet, Daniel Ruch, Patrick Simonin et Sacha Soldini. Monsieur le Député Gilles Meystre a été confirmé dans son rôle de président-rapporteur.

Ont également participé à cette séance Monsieur Philippe Leuba, Chef du Département de l'économie, de l'innovation et du sport (DEIS) ; et Monsieur Frédéric Rérat, Chef a.i. de la Police cantonale du commerce (PCC).

Monsieur Florian Ducommun, Secrétaire de commissions parlementaires au Secrétariat général du Grand Conseil (SGC), a rédigé les notes de séance et en est vivement remercié.

2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

Le Conseil d'Etat rappelle qu'il a répondu au postulat en effectuant un état de la situation du droit et de son évolution, notamment aux Chambres fédérales, tout en constatant que la problématique du régime applicable au démarchage téléphonique ne peut relever que de la législation fédérale. Il relève en outre que l'adoption en mars 2019 de la révision partielle de la Loi sur les télécommunications (LTC) rendant obligatoires des mécanismes préventifs par filtrage a déjà conduit à des améliorations. Ces mécanismes apportent une réponse appropriée permettant de faire cesser le harcèlement téléphonique.

3. DISCUSSION GENERALE

Le rapport du Conseil d'Etat n'a pas suscité de véritables débats au sein de la commission. Pour preuve, la séance n'a duré que... 17 minutes, montre en main ! Aux côtés des satisfécits exprimés par quelques Députés sur la réponse du Conseil d'Etat, respectivement sur la diminution du nombre d'appels indésirables effectivement reçus suite à l'introduction des nombreuses mesures fédérales citées dans le texte, un seul avis plus mitigé a émergé.

Un commissaire a en effet estimé qu'il aurait été intéressant de potentiellement renforcer l'information destinée aux consommateurs/trices à l'échelle cantonale. Certes, et tel qu'indiqué dans plusieurs passages du rapport du Conseil d'Etat, les mesures techniques mises en œuvre par certains opérateurs révèlent une diminution tangible et constante des plaintes depuis trois ans, au niveau fédéral. Désirant toutefois attendre de voir comment la situation évoluera à l'avenir, il indique dès lors s'abstenir pour ce qui est de sa recommandation de vote au Grand Conseil.

4. VOTE DE LA COMMISSION

Acceptation du rapport

La commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat par 8 voix pour, aucune voix contre et 1 abstention.

Pully, le 21 août 2020.

*Le rapporteur :
(Signé) Gilles Meystre*